

Entre Arc-et-Senans Chaux et Loue



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

N° 73 octobre 2026

Édité par la Mairie – Tél. : 03 81 57 42 20

Ouverte du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h - Fermée mercredi après-midi
Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com
📷 : [communearcetsenans](https://www.instagram.com/communearcetsenans) - 📘 : Commune d'Arc-et-Senans

Le mot du Maire

J'espère que tous ceux qui ont eu la chance, ou l'opportunité de partir en vacances ont tiré le bénéfice maximum de cette période de repos.

Pendant ce temps, la Commune n'est pas restée inactive. Tout d'abord des personnes irresponsables, malgré les interdictions ou recommandations, ont allumé des feux de broussaille derrière leur habitation. Ainsi Grande Rue, les pompiers de 3 casernes différentes sont intervenus avec 3 véhicules lourds pour éteindre un feu de broussaille qui menaçait de s'étendre aux habitations environnantes. Lundi 7 septembre, Rue des Topes, même chose, 2 cabanons détruits, 2 centres de secours avec une dizaine de pompiers sont intervenus plusieurs heures pour éteindre ce foyer.

Ce n'est pas parce qu'il fait moins chaud qu'il n'y a plus de risque d'incendie ! l'interdiction de faire du feu demeure jusqu'à nouvel ordre et en attente de l'arrêté du Préfet. En tous cas, cet arrêté n'arrivera qu'après une longue période de pluie.

Je suis interrogé sur la construction de la voirie zone du Puits. Rassurez-vous, les travaux vont démarrer au cours de la première quinzaine d'octobre. Les 5 cellules commerciales ont trouvé preneurs. Les permis de construire sont actuellement en cours de dépôt. Je rappelle que ce projet inclut plusieurs lots de terrain à bâtir, qui seront proposés à la vente à partir de novembre prochain, au prix de 60 € le m². Un appel d'offres a été réalisé et le coût des travaux s'élève environ à 350 000 € HT, couvert par la vente des terrains.

Les plans d'aménagement de l'Avenue de La Saline sont en cours. Ces aménagements vont se concrétiser, d'une part, coté droit en sortant d'Arc et Senans, par la prolongation de la piste cyclable, la construction de parkings pour le terrain de sports, l'aménagement de la Grande Rue au droit de la Saline, par la construction d'un plateau surélevé pour une réduction de la vitesse et d'autre part, côté gauche, par la construction de trottoirs. Puis les travaux se poursuivront par la réfection de l'enrobé, pris en charge par le Département, entre la Grande Rue et le pont de Cramans. Tous ces travaux seront réalisés par tranches et le Conseil municipal sera appelé à valider l'ordre de réalisation des différentes tranches, ainsi que leurs financements.

Enfin, pour les gros travaux, en octobre également débutera la construction des vestiaires du terrain de sports. Pour ce chantier, un appel d'offres a été lancé en juin 2025 et les entreprises retenues ont été informées du retard pris pour le début du chantier, retard dû à l'attribution, ou à l'accord des subventions.

Tous ces travaux vont mobiliser les finances communales des deux prochaines années, soit 2027 et 2028, je pense.

Et puis, encore et toujours, les chiens errants sur la voie publique. Pour la énième fois, je rappelle que les chiens, même s'ils sont gentils, doivent être tenus en laisse lorsqu'ils sont en dehors de la propriété de leur maître et que ce dernier doit s'assurer qu'ils ne puissent pas s'échapper quand ils sont à l'intérieur de la propriété. Cela nécessite donc un enclos fermé, ou un chien attaché.

La taille des haies qui débordent sur le domaine communal doit être faite entre le 16 août et le 15 mars de l'année suivante, conformément à la réglementation en vigueur. Cela concerne la taille en largeur et en hauteur. Les haies doivent être contenues aux limites de propriété. Enfin, j'espère que tous les élèves ont été heureux de retrouver le chemin de l'école et que la rentrée s'est bien passée pour tout le monde, professeurs et élèves !

Pour ma part je vous présente à toutes et à tous, mes plus sincères salutations.

Le Maire
Jacques Maurice

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- Nos citoyens, Informations

En page 4

- Histoire



Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

- ▶ **Vote des subventions aux associations** en ayant fait la demande, accompagnée du bilan financier de l'année écoulée et du bilan prévisionnel pour l'année suivante.
- ▶ **Accord de modification des tarifs**, principalement au cimetière, comme suit : concession de 30 ans, 170 € pour 2 m² - concession de 30 ans, 340 € pour 4 m², Jardin du Souvenir 120 €, une seule fois et Columbarium 120 € pour 30 ans.
- ▶ **Approbation du projet de construction des vestiaires** du terrain de sports et du plan de financement correspondant. La construction pourrait débuter dans le courant du 4^{ème} trimestre 2026. Le coût total du projet est de 784 585 € HT (frais d'étude et de construction y compris). Plan de financement HT : Conseil départemental : 120 000 €, soit 15,29 % - LEADER : 123 548 €, soit 15,74 % - DETR : 134 675 €, soit 17,17 % - Ligue régionale FAFA : 20 000 €, soit 2,5 % - Région : 28 239 €, soit 3,6 % - TOTAL HT 426 462 € - Emprunt : 201 206 € - Fonds libres : 159 917 € - TOTAL GENERAL : 784 585 € HT.
- ▶ **Le Conseil municipal approuve la destination du produit des coupes des parcelles** 6, 14, 16, 18, 44 et 47 à l'affouage, désigne comme garants de forêt : Mrs GONCE Daniel, JEANNET Pascal, CHAUVIN Patrick, VERNET Philippe et Mme DUPUICH Pauline, fixe le volume maximal estimé des portions à 20 stères environ, portions attribuées par tirage au sort, fixe le montant de la taxe d'affouage à 150 € les 20 stères environ par affouagiste, le délai d'exploitation est fixé au 30 avril 2027. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent. Le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2027 pour permettre la sortie du bois sur sol portant, en dehors des périodes pluvieuses. Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
- ▶ **Accord est donné au Maire pour la signature des actes de vente** aux différents acquéreurs des lots ci-après, situés à la zone du Puits : référence cadastrale C1111, d'une surface de 156 m² au prix de 60 €/m², soit 9 360 € - référence cadastrale C1110 - C1113, d'une surface de 104 m² au prix de 60 €/m², soit 6 240 € - référence cadastrale C1114 - C1108, d'une surface de 509 m² au prix de 60 €/m², soit 30 540 € - référence cadastrale ZL 152, d'une surface de 424 m² au prix de 60 €/m², soit 25 440 €. Conditions particulières : les acquéreurs s'engagent expressément à construire et achever leur construction dans un délai de 3 ans à compter du jour de la signature de l'acte, sauf prorogation conventionnelle des parties. Suite à la vente des lots, les permis de construire devront obligatoirement être déposés dans un délai de 1 an, sauf accord particulier.
En cas de revente des terrains nus par les acquéreurs, la commune aura un droit de priorité pour se rendre acquéreur, au prix des présentes. Le droit de priorité ainsi conféré ne pourra en aucun cas être cédé à un tiers. La validité de ce droit expirera dans un délai de trois ans, prorogé le cas échéant de la même durée que le délai accordé pour construire. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.
- ▶ **Approbation de l'intervention de l'EPF** (Etablissement Public Foncier) Doubs-BFC, pour l'achat d'une friche industrielle de la ZA des Limes, parcelles C393 et C913, d'une contenance totale de 2 041 m².
- ▶ **Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à l'école publique** en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à la classe Grande Section - Cours Préparatoire, dans les conditions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 332-23 du code général de la fonction publique. Cet emploi est ouvert pour une période de 2 ans. Le Conseil municipal valide cette création d'emploi non permanent à temps non complet, à raison de 11,50 heures hebdomadaires. La rémunération est fixée entre les indices bruts 380 et 386, selon différents critères.
- ▶ **Approbation de location de l'appartement** situé 28 B Grande Rue devenu vacant, à compter du 1^{er} septembre 2026, pour un loyer mensuel de 380 €, plus 80 € de charges locatives fixes.

L'espace culturel et d'animation

7 octobre : cinéma à la salle des fêtes, à 20 h 30 : « De la Comédie Française ».

10 octobre : Loto organisé par l'association Entre Brins et Liens à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 18 h 30, début des jeux à 19 h 30. Petite restauration et buvette.

17 octobre : Loto des Cavaliers d'AER à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 18 h 30, début des jeux à 20 h.

22 octobre : présentation par les musiciens de l'orchestre Victor Hugo du menu de leur nouvelle saison, suivi d'un temps d'échanges, dans la salle des fêtes, salle de 100 m², de 18 h 30 à 19 h 30.

23 octobre : Don de sang à la salle des fêtes, de 16 h 30 à 19 h.

31 octobre et 1^{er} novembre : Tournoi de BASKIN dans le gymnase. Restauration et buvette sur place.

11 novembre : Loto du FCMA à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 12 h 30, début des jeux à 14 h.

15 novembre : repas des Anciens à la salle des fêtes, sur invitation, à partir de 12 h.

29 novembre : concert au profit du Téléthon, du Chœur des Roches qui reçoit la Débandade, en l'église Saint-Bénigne, à 17 h.

4 décembre : repas dansant au profit du Téléthon, sur réservation, à la salle des fêtes, à partir de 19 h 30.



Nos citoyens

Nouveaux habitants

- Cyril PLATEL et Hélène ARMENTIER

Naissance

- Gustave MILLOT le 14 juin 2026

Mariages

- Raphaël MASQUIN et
Emeline FRASSON le 4 juillet 2026

- Florian GUINCHARD et

Anne-Laure PERCIER le 25 juillet 2026

Décès

- Eliane BOULAY le 9 juillet 2026
- Marie BARBE née NACHIN le 10 juillet 2026
- Marie RAGUIN
née MARGUIER (MARPA) le 3 août 2026
- Corinne DENIZET le 21 août 2026
- Michel CORRÉLA le 16 septembre 2026

Informations

Petit rappel : l'Opération Brioches aura lieu entre le 5 et le 11 octobre 2026. Entre ces deux dates, vous aurez la visite de bénévoles vous proposant une ou plusieurs brioches au prix de 6 € l'unité au minimum. Le règlement peut se faire en espèces, ou par chèque, dès l'achat d'une brioche. Nous vous remercions par avance pour votre bon accueil et votre générosité.

Les 31 octobre et 1^{er} novembre, l'association UNISSONS-NOUS POUR LÉNA ET NOË organise son second tournoi de BASKIN. Venez nombreux encourager les équipes et découvrir l'activité. Soirée de gala avec les Barjots DUNKERS (sur réservation au 06 10 62 49 60). Restauration et buvette sur place.

Le repas des Anciens aura lieu le 15 novembre à la salle des fêtes. Les personnes de 72 ans et plus domiciliées à Arc et Senans recevront une invitation dans le courant du mois d'octobre. Les conjoints sont également invités. Les conjoints ne résidant pas à Arc et Senans pourront également participer, moyennant le versement d'une somme de 30 €. Si vous avez 72 ans ou plus et que vous ne recevez pas l'invitation en octobre, n'hésitez pas à vous manifester en mairie, il s'agirait d'un oubli.

La chorale les Voix du Sel a repris ses activités dans la salle René Roussel, chaque lundi à 18 h. Programme varié pour le travail des chants et concerts en cours d'année. N'hésitez pas à tenter l'expérience et rejoignez la chorale, vous y serez bien accueillis ! Pour tout renseignement : 07 87 00 15 36.

Ambroisie : ATTENTION ALLERGIES ! L'ambroisie, cette plante très allergène au stade de floraison d'août à octobre, est à surveiller de près. A notre connaissance, il n'y en aurait pas sur la commune. Par contre, elle est présente dans le Val d'Amour. Si vous pensez en voir, n'hésitez pas à contacter la mairie. Deux personnes référentes se déplaceront et si nécessaire, feront un signalement à la FREDON.

Les inscriptions pour l'affouage seront reçues en mairie, du 1^{er} au 23^e octobre 2026. Pour l'inscription, vous voudrez bien vous munir d'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité et d'un chèque à l'ordre du Trésor Public, d'un montant de 150 €. Les lots attribués, tirés au sort, seront d'environ 20 stères.

Pour le Téléthon cette année, deux animations seront proposées : le dimanche 29 novembre à 17 h, concert du Chœur des Roches qui reçoit la Débandade en l'église Saint-Bénigne et le vendredi 4 décembre à 19 h 30, repas dansant à la salle des fêtes.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LA VIE DE NOTRE VILLAGE PENDANT LA GRANDE GUERRE (1914-1918)

La « Grande Guerre » a fait l'objet d'un article en octobre 2018 qui relate le parcours militaire de Roger Ducros. Roger a été envoyé à Verdun en avril 1917 puis dans l'Aisne, ce furent les derniers et âpres combats de Roger avant l'armistice du 11 novembre 1918.

En avril 2018, nous avons publié un autre article sur les symboles du Monument aux Morts construit en 1921. Ces bulletins sont à retrouver sur le site internet de la commune.

Lorsque la guerre éclate à l'été 1914, notre village, comme tant d'autres à travers la France, bascule brutalement d'un quotidien paisible vers une réalité marquée par l'absence, l'angoisse et la solidarité. Ici, loin des grandes villes et des champs de bataille les plus connus, la guerre se vit autrement, mais elle n'en est pas moins présente à chaque instant.

Dès les premiers jours de la mobilisation, les cloches de l'église sonnent le tocsin. Les hommes valides sont appelés à rejoindre leurs régiments. Dans les rues, les adieux se font dans une émotion mêlée de gravité et d'espoir. Beaucoup pensent partir pour quelques semaines seulement. Ils ne savent pas encore que la guerre sera longue, ni que certains ne reviendront jamais.

Très vite, le village se transforme. Les femmes, les enfants et les anciens prennent en charge les travaux des champs, malgré les réquisitions de chevaux et de voitures. Les récoltes doivent continuer, car elles sont essentielles pour nourrir le pays et soutenir l'effort de guerre. Les journées sont longues, les tâches pénibles, mais chacun fait preuve d'un courage remarquable. Les solidarités se renforcent : on s'entraide pour les moissons, on partage les nouvelles, on se soutient dans l'épreuve.

Nous avons consulté les registres municipaux de 1914 à 1918. Peu d'éléments concernent la « Grande Guerre », ce qui semble attester que la vie quotidienne suit son cours. On ne relève aucun dispositif lié directement à la guerre, néanmoins les dépenses sociales augmentent fortement :

- Aide aux femmes en couche. Fréquemment le mari est mobilisé, ou affecté aux chemins de fer dans une autre région
- Assistance aux familles nombreuses
- Aide aux indigents
- Aide aux vieillards, infirmes et incurables...

Le Conseil municipal souscrit à l'emprunt de la défense nationale et contribue, en décembre 1919, à la solidarité nationale pour les régions dévastées, pour un montant de 1 000 Francs.

Le 13 août 1921, le Conseil municipal vote un crédit de 10 300 Francs pour l'érection du monument aux morts.

La Saline accueille des réfugiés de Chatillon sous les Côtes, à côté de Verdun, comme l'atteste la carte postale ci-contre. Ce village a été évacué préventivement quelques jours avant la bataille de Verdun.

Le musée des armées Lucien Roy de Beure, que la Commission Histoire a visité récemment, restitue bien les conditions de vie des « poilus ». Deux salles sont consacrées à la première guerre mondiale.

Nous recommandons la visite de ce musée, y compris pour les plus jeunes.

Il présente les conflits de la guerre de 70 à la guerre d'Algérie, ainsi que les opérations extérieures des dernières décennies.

Ci-dessous une photo de forges pour le ferrage des chevaux, ainsi qu'une photo de tranchée.



Deux salles "Première Guerre Mondiale"



Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, MT. Cretin, P. Percier, G. Vernerey

Impression : AEMGRAPHIC - Lons-le-Saunier - n° 202609.0252 - Dépôt légal N° 862